ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2014-03-1 du 13 mars 2014 portant approbation du compte financier 2013 et affectation du résultat 2013

NOR : *AFSX1430253X*

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le compte financier 2013 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le compte financier 2013 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

2. Le montant inscrit au compte 110 pour 385 677 346,34 € et représentant les résultats de fonctionnement cumulés de 2006 à 2012 est porté au compte 106821 Réserves facultatives-établissement.

3. Le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2013 pour 8 419 036,82 € est affecté au compte 106821 Réserves facultatives-établissement, ce qui portera son montant à 394 096 383,16 €.

4. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur général économique et financier du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2014-03-1 portant approbation du compte financier 2013 et affectation du résultat 2013 :
Nombre de présents au moment de la délibération : 13. Votants : 13. Abstentions : 0. Nombre de voix « Pour » : 13. Nombre de voix « Contre » : 0. La délibération est adoptée.

Fait le 13 mars 2014.

Le président,
A. Montané

Le directeur,
J.-C. Watiez